



PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale
et des élections

Tarbes le 19 octobre 2017

Élection de trois conseillers municipaux à Mun
dimanche 10 décembre 2017

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2017, les électrices et électeurs de la commune de MUN sont convoqués **le dimanche 10 décembre 2017**, à l'effet d'élire trois conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 17 décembre 2017. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Déclarations de candidature du 16 au 23 novembre 2017

Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la préfecture – bureau de la réglementation générale et des élections, du jeudi 16 novembre au jeudi 23 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>